

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limitrophes... 5 fr. 8 fr.
France et Alsace... 6 » 10 »
Union postale... 7 » 12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFEBURE, Directeur et Rédacteur en chef.
33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 2 fr. 50
A la 1^{re} page... 2 fr. 50
Réclames... 1 fr. 50
Chronique... 2 fr. 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal
33, rue Thomassin ; — A PARIS, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise

A NOS ABONNÉS

Nos souscripteurs du dehors, dont l'abonnement expire le 1^{er} septembre, sont priés de le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard ou toute irrégularité dans l'envoi du journal.

L'Assemblée générale du 11 juillet a décidé que le prix de l'abonnement serait désormais fixé comme suit pour tout le monde :

Rhône et départements limitrophes... 5 fr. 8 fr.
Autres départements et Alsace... 6 » 10 »
Union postale... 7 » 12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, et on peut renouveler sans frais son abonnement, en en versant le montant en espèces.

Mais le meilleur mode de renouvellement consiste à nous envoyer un mandat-poste à l'ordre du directeur du journal.

Pour ceux qui le préféreront, nous nous rembourserons sur eux, les frais restant à leur charge ; et ce sera le cas de ceux qui ne nous auront pas transmis d'avis contraire avant le 1^{er} septembre.

Les abonnés de la ville et de l'agglomération voudront bien remettre le montant de leur renouvellement, soit à un de nos administrateurs, soit au marchand de Vaise entre les mains de notre gérant ou de notre comptable, soit enfin dans nos bureaux.

Nous rappelons à ce sujet que nos bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, le matin de 8 heures à midi, et le soir de 2 heures à 6 heures.

NOTRE SITUATION

Où en sommes-nous dans la crise ministérielle que nous traversons ? Aurons-nous un replâtrage ? aurons-nous du nouveau ?

Les paris sont ouverts, dit l'Événement.

Trouvera-t-on un ministère ?

N'en trouvera-t-on pas un ?

Les gens nés malins ont découvert un moyen d'éviter ce casse-tête parlementaire : ils proposent de replâtrer l'ancien cabinet.

Une bêtise, comme tous les replâtrages !

Voyez-vous M. de Freycinet rentrant au pouvoir avec tous ses collègues de la dernière combinaison, moins MM. Léon Say et Jules Ferry, que nous supposons un instant remplacés par MM. R. Bot et Mézières ?

Quelle politique ferait-il ? Quel serait son prestige ? Combien de temps durerait ce raffistolage ?

Idevient toutes les heures un peu plus impossible de composer un ministère.

Certainement, à force d'y travailler, comme on travaillait sur un jeu de patience, M. Grévy parviendra peut-être à dresser une carte d'échantillons aussi remarquable que celle que la Chambre vient de faire sauter.

Car, on ne peut en disconvenir, il y avait un peu de tout dans le précédent Cabinet, M. Goblet y représentait l'Union républicaine, M. Léon Say le Centre gauche, M. Jules Ferry la Gauche, et qu'il me soit permis d'y ajouter que M. de Freycinet y incarnait l'Extrême gauche, ainsi qu'il appert du dévouement qu'il mettait à le défendre contre M. Gambetta.

Mais cette réunion de capacités inégales autant que variées n'aurait jamais pu avoir la prétention de passer pour un gouvernement.

Ce qui constitue un gouvernement, c'est l'homogénéité.

Je ne sais pas le nom du prudhomme qui, ces jours-ci, invitait M. Grévy à placer le ministère nouveau dans « l'axe de la majorité ».

Ma s'est cet axe, pour l'amour de la République, qu'on nous le montre !

Il n'y a pas plus d'axe que de majorité dans cette Chambre, préparée en vingt jours, élue au scrutin d'arrondissement le plus honteusement étouffé que nous ayons vu jamais, mal venue en pleine fournée d'aout au milieu de toutes les précipitations, de toutes les obscurités et de toutes les surprises.

L'arbre ne pouvait porter qu'un fruit, la dissolution. En naissant il était pourri.

Et c'est pourquoi je prétends qu'un ministère républicain est impossible ; et M. le président de la République et M. Gambetta et M. Clémenceau le savent aussi bien que moi.

Mais alors que faire ? que devenir ? Nos députés auront-ils le courage et le patriotisme de voter le scrutin de liste et de rentrer chez eux ? Ce serait pour la plupart de nos emascules d'arrondissement un suicide par persuasion. Y consentiront-ils jamais ?

L'union est impossible !

Que va devenir la France ? Voilà déjà Bismarck qui se permet de blâmer le départ de M. de Freycinet et qui demande la nomination de notre ambassadeur à Berlin comme ministre des affaires étrangères de la République française !

Est-ce que nous lui donnons des conseils sur sa manière de gouverner l'Allemagne ?

Mais, encore une fois, trêve à nos dissensions — et songeons à notre pays !

La nation nous demande un sacrifice de nos préférences personnelles. Ne le lui refusons pas !

Sauvons la France ! sauvons la République !

TARIFS ET TRANSPORTS

Sans voies de communication, pas de commerce, pas d'industrie, et par suite pas d'agriculture. On a fini par le comprendre si bien que tous les pays, en Europe comme aux États-Unis, rivalisent de zèle et de dépenses pour compléter le réseau de leurs routes nationales, de leurs chemins de fer et de leurs canaux.

En chemins de fer, l'Allemagne compte aujourd'hui 35,000 kilomètres et l'Angleterre 30,000, contre la France qui n'en a encore que 27,600. La Suisse en a 24,000 et l'Autriche 20,000.

Les autres pays de l'Europe viennent tous après ces cinq contrées :

Italie	9,000
Espagne	8,000
Suède	7,500
Belgique	4,200
Suisse	2,600
Hollande	2,380
Danemark	1,700
Roumanie	1,500
Turquie	1,400
Portugal	1,250
Grèce	100

Mais si nous comparions l'étendue du réseau avec celle de la superficie, nous verrions que le premier rang appartient de haut à la Belgique, le second à l'Angleterre, et le troisième à la France.

Nous aurions donc tort de nous plaindre outre-mesure. Que les efforts commencés continuent sans relâche ; que nos chemins de fer à voie étroite se raccordent avec nos grandes lignes et se croisent en tous sens, nos plus désertes régions s'ouvriront à des cultures nouvelles et à une prospérité inconnue. Les ressources de la France ne sont point épuisables, comme semblent le croire certains gâchisseurs de budget ; mais elles sont considérables, immenses, fécondes même, en ce sens qu'elles peuvent se développer sans cesse par le génie national, par le travail de ses habitants, par la puissance de l'épargne.

Il importe donc de donner une extension de plus en plus grande aux richesses de notre sol, aux produits de notre agriculture et de l'élevage, par la facilité des relations, par la sûreté et la rapidité de nos voies de communication.

Et ici je voudrais bien faire remarquer que le régime des postes et celui des télégraphes constituent pour nous l'indispensable complément de nos routes. Mais télégraphes et postes sont en incontestables progrès depuis quelques années ; et ce sont même les perfectionnements de cette double administration qui nous indiquent prochainement le moyen de réaliser les desiderata de l'opinion publique en ce qui regarde les transports. Ce sera là l'objet d'une prochaine étude économique sur les réformes réclamées par les nécessités du commerce intérieur. D'ici, nous avons l'impôt de taxe pour nos lettres et nos dépêches ; déjà nous l'avons pour les colis postaux et les articles de messageries. Pourquoi ne pousserait-on pas plus avant dans ce même ordre d'idées, puisque c'est là que nous avons trouvé progrès réel et satisfaction générale ?

Il nous suffit de cette indication pour le moment. Avant d'attendre l'ideal, il s'agit d'améliorer constamment l'outil usuel. Or, les chemins de fer ne laissent-ils rien à désirer ? Les administrations puissantes et privilégiées qui en sont maîtresses nous ont-elles accordé en échange des faveurs gouvernementales des brèves suffisantes de tolérance et d'équité ? Pourquoi cette multiplicité de tarifs et de classes où le négoce se perd ? Pourquoi la petite vitesse est-elle inaccessible aux petits colis à moins d'avoir à supporter d'insupportables surcharges ? Pourquoi les frais de nettoyage des wagons et de désinfection n'incombent-ils pas exclusivement aux compagnies qui ne devraient point les réclamer d-s expéditeurs ou expéditionnaires ? Pourquoi tant de paperasses, de déclarations, de récépissés, de timbres et de formalités ? Tout cela est confus, embrouillé — et c'est le commerce qui en souffre ! c'est l'industrie qui voit son prix de revient grevé de taxes ou de débours auxquels elle ne comprend rien !

Simplifions les tarifs, les classes et les faveurs, simplifions les délais et les écritures !

En veut-on des exemples ? Ils abondent. Nous ouvrirons nos mains qui en sont pleines, et les Compagnies reconnaîtront elles-mêmes qu'il y a là de nombreuses améliorations à apporter dans ce grand service public des transports ; que tout dépend d'elles ; que l'exécution de ces réformes leur est facile, et qu'elle sera pour elles-mêmes une source de nouveaux profits.

UNE RÉFORME DANS LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Monsieur le Directeur,

Nous vous soumettons une observation qui nous a été suggérée par l'habitude du tribunal de commerce, et dont je l'espère, il saura faire leur projet. Les affaires traitées entre MM. les Commissaires en baux, Bouchers, Charcutiers, etc., se chiffrent chaque année à Lyon par des centaines de millions. La ville de Lyon est, en effet, un des centres les mieux placés en France pour l'exploitation de ce commerce si considérable. Eh bien ! n'est-il pas singulier et regrettable que dans la composition de notre tribunal consulaire il ne se trouve pas un seul membre appartenant à l'une quelconque des corporations précitées ?

Le tribunal de commerce de Lyon se compose de 19 membres, un président, dix juges titulaires et huit juges suppléants, ainsi répartis : Cinq marchands de soie, un marchand de velours, un fabricant de liqueurs, un droguiste, un marchand de denrées coloniales, un agent de change, un banquier, un ingénieur, un marchand de cuirs, un marchand de chaussures, un fabricant de papiers, et, enfin, un marchand de toiles et doublures.

Loi de nous la pensée d'incriminer d'une façon absolue cette organisation, ni surtout de contester l'importance du commerce des soies à Lyon. Mais, au point de vue du règlement des affaires, la part n'est-elle pas faite un peu large à ces dernières au détriment de quelques autres, de celles notamment dont nous nous préoccupons ?

Ne pourrait-on pas opérer, au profit des bouchers et charcutiers, une seule mutation parmi les membres du tribunal de commerce, sans que les négociants en soieries aient le moins du monde à en souffrir au point de vue du règlement de leurs litiges ?

Il faut se garder de la routine et savoir à propos faire les modifications qui commandent de puissants et très réels intérêts.

Voici comment les choses se sont passées jusqu'ici :

C'est un marchand de cuirs qui est chargé de statuer sur les litiges de MM. les Commissaires en baux, Bouchers, Charcutiers, etc. Eh bien ! d'une part, il se trouve surchargé de travail et est obligé de recourir très souvent à l'obligeance de ses collègues, qui n'ont pas la moindre notion de ces sortes d'affaires et ne possèdent, d'ailleurs, par là même, aucune compétence spéciale. D'autre part, lui-même, et à un grand nombre de points de vue, n'est pas suffisamment au courant pour régler comme il convient toutes les contestations relatives à ces genres de commerces. Je ne vois pas, par exemple, avec quelle compétence un marchand de cuirs, qui connaît à merveille sa partie, peut statuer sur les vices rédhibitoires, qui sont cependant les questions soumises le plus d'équité à la juridiction. Et que penser d'un marchand de cuirs ou de sucre chargé de trancher ces espèces si délicates, qui exigent de toute nécessité une grande habitude des bestiaux.

Les marchés de la boucherie se traitent, en outre, dans des conditions de célérité et de bon sens tout exceptionnelles, que l'on ne rencontre pas toujours au même degré dans les autres commerces, où l'on exige beaucoup plus de garanties, et qui échappent à un juge même très attentif et très consciencieux.

Que si ce magistrat, comme tous ceux, d'ailleurs, que nous avons vus, grâce à une grande faculté d'assimilation et à un travail intelligent, vient, au bout de quelque temps, à posséder toutes les connaissances nécessaires et à se former aux habitudes de ces négociations, comme il est déjà surchargé par ses propres affaires, il a une tendance toute naturelle à renvoyer indéfiniment les autres qu'il connaît moins. De là un retard ; de là un préjudice en ruse, quelquefois irréparable pour certains négociants.

Il est véritablement urgent de remédier à cet état de choses. L'innovation est si nécessaire et la revendication si légitime, qu'elle ne saurait rencontrer de sérieux adversaires et ne peut manquer d'être bien accueillie, même par ceux qui pourraient paraître intéressés à s'y opposer.

Nous estimons que les considérations qui précèdent fixeront l'attention des intéressés et qu'ils sauront se réunir pour demander la nomination de l'un de leurs membres comme juge consulaire, lors du prochain renouvellement du tribunal de commerce.

Le journal se met à la disposition de ses lecteurs pour formuler une demande dans ce sens et recueillir les signatures dans ses bureaux. Nous serions ainsi heureux d'avoir provoqué une réforme dont nous attendons les meilleurs effets au point de vue de la facilité des négociations, de la prospérité du commerce de la boucherie, et par là, de la bonne alimentation de notre ville.

E. V.

Quelques réclamations

Une borne-fontaine. — Nous avons dans la tempe réclamé, à plusieurs reprises, une borne-fontaine, en face de la rue Port-du-Temple, en contre-bas du quai des Célestins, de manière à ce qu'elle se trouve dans le prolongement de la rue de la Monnaie. Ce quartier est complètement dépourvu de facilités pour se procurer, sans danger, l'eau potable dont il a besoin. Est-ce que M. le D^r Gaillon, conseiller municipal de cette circonscription, ne voudrait pas songer un peu à la partie déshéritée de ses électeurs ?

Les stores du marché Henri IV. — A la suite de la lettre de M. Combet, nous avions eu la satisfaction d'annoncer que désormais les marchands et les denrées du marché Henri IV allaient être à l'abri des ardeurs du soleil. Un vote du conseil municipal avait accordé les fonds nécessaires et déjà les intéressés se voyaient à l'ombre et dans le plus confortable des marchés couverts.

Soulement, le conseil propose et ensuite pratique la maxime du sage : hâte-toi lentement. Les stores n'apparaissent pas aux vitrages et le soleil continue à « avancer » les denrées d'alimentation — probablement pour faire compenser à la solution promise et qui, elle, n'avance pas du tout.

On se demande si on attendra l'hiver pour ombrager le marché Henri IV. L'administration des télégraphes donne, au mois de juillet, des capotes à ses facteurs et attend le mois de janvier pour leur distribuer des pantalons de trélin.

Est-ce que nos municipaux ont l'intention de s'inspirer d'un si intelligent exemple ? Ou bien sont-ils trop occupés de l'adjudication à la bougie de nos théâtres pour trouver le temps de commander quelques mètres de stores votés par le conseil ?

(Courrier de Lyon).

Salubrité publique. — La circulation devient absolument impossible sur le boulevard du Nord, de la gare de Genève à l'entrée du Parc, où des bandes de filles et de souteneurs provoquent et insultent les passants, non seulement le soir, mais encore pendant toute la journée.

De même dans le Parc, où toute allée un peu solitaire est remplie, à la nuit tombante, de créatures repoussantes dont les amis attaquent et dévalisent les promeneurs, — soit qu'ils fassent à ces dames l'honneur de refuser poliment leur compagnie, auquel cas ils sont assommés par de soi-disant jaloux, — soit qu'ils pressent le pas sans mot dire, auquel cas ils sont également assommés pour avoir traité avec un peu de silence ces aimables péripatéticiennes.

Prière à la police d'envoyer par là quelques escouades.

Sauterelles et chenilles. — Les sauterelles, dit le Progrès, furent, à une époque reculée, l'une des plaies de l'Égypte, cette Égypte qui fait tant parler d'elle en ce moment.

La plaie actuelle de Bel'ecour, dans la partie comprise entre la Maison dorée et le poste des gardiens de la paix, ce sont les chenilles.

Où, les chenilles, ces répugnants insectes qui, à cet en'roit, sont aussi nombreux que les feuilles des marionnettes.

Vous vous livrez aux douceurs du *furniente* au pied d'un de ces arbres au maigre feuillage ; vous êtes durement assis sur un siège de paille ou de fer que, moyennant cinq centimes, le concessionnaire met à votre disposition. Votre quêtude et parfaite, lorsqu'une sensation désagréable au cou vous tire de votre rêverie ; c'est une chenille, une affreuse chenille qui, tombée de l'arbre, est venue faire la en'ion de vos épaules et escalader votre faux-col. Elle n'est pas seule, la misérable ! Deux ou trois de ses sœurs se promènent sur ses omoplates !

Cela arrive à tout le monde et à chaque instant.

Il nous semble qu'un bon échenillage éviterait aux promeneurs ces désagréables surprises.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait en temps utile ?

N'y a-t-il que des chenilles à Bel'ecour ? N'y a-t-il pas encore des sauterelles pires que celles d'Égypte ?

Une question. — On nous prie de demander à la voirie pourquoi un petit commerçant de la rue des Prêtres qui avait dû laisser sur la voie publique des marchandises qui ne pouvaient tenir dans son magasin, s'est vu dresser chaque fois une contravention, alors qu'un de ses voisins, gros commerçant du quartier, qui tous les jours encombre la voie publique avec ses marchandises, n'a jamais été inquiété ?

Encore la Balayouse. — Nous avons réclamé contre la balayouse mécanique qui soulevait des flots de poussière, dans la rue de la République, à partir de sept heures du matin ; et nous avons été secondés par le *Courrier de Lyon*, qui a bien voulu nous citer, ainsi que par le *Novelliste*, qui a oublié de le faire. Comment se fait-il que jeudi, en pleine chaleur, à deux heures après midi, deux balayouses aient suffi à plus ? Elles suivaient à la queue l'un de l'autre, de chaque côté de la place Bel'ecour et forçaient, non-seulement les passants ou les promeneurs à se sauver, mais les marchands à fermer leurs devantures ?

JURISPRUDENCE ET PRÉCAUTIONS

Un de nos abonnés, fort au courant des arcanes de la finance et de la basochie, nous adresse quelques *Observations sur l'exécution des jugements du tribunal de commerce*. Nous les soumettons en toute confiance à l'attention la plus sérieuse de nos lecteurs et des hommes compétents ; il y a là de graves intérêts engagés, qui peuvent être compromis à un moment donné, et l'opinion publique nous saura gré d'avoir crié : gare !

On sait que les jugements du tribunal de commerce sont de plein droit exécutoires par provision à la charge de donner caution. Ainsi l'appel de ces jugements ne peut arrêter les poursuites commencées contre le perdant, quand la partie qui a gagné son procès offre de donner une caution ou de déposer une somme suffisante à la Caisse des dépôts et consignations pour garantir le perdant de toutes les condamnations prononcées contre lui en principal et accessoires au cas où il viendrait à faire réformer devant la cour d'appel le jugement rendu par le tribunal de commerce.

Par exemple, un agent de change poursuit un de ses clients en paiement de son compte de liquidation se soldant à son avantage au 2 février dernier (on sait comment ces comptes de liquidation ont été dressés).

Le client oppose devant le tribunal de commerce des difficultés de défense, soit l'incompétence, l'exception de jeu ; qu'il n'a pas donné ordre d'acheter les valeurs qu'on veut lui faire prendre ou bien que son compte de liquidation contient des erreurs multiples, et tant d'autres moyens.

Il n'est presque pas écouté ; au bout de quelques jours un jugement le condamne ; naturellement, il n'est pas satisfait.

Mais il a la ressource d'un appel qui s'empresse de former dès qu'on lui signale le jugement rendu contre lui.

Puis il croit qu'il pourra attendre tranquille la décision de la Cour. Hé bien, non !

L'agent de change le citera de nouveau d'avoir à se trouver au greffe du tribunal de commerce pour assister à la soumission de caution qu'il se propose afin d'arriver, malgré l'appel, à faire saisir les meubles de son débiteur et à les faire vendre.

Le client proteste énergiquement contre ce procédé ; il refuse la caution offerte, laquelle ne représente pas quel que fût toutes les garanties suffisantes (il est même à remarquer qu'un agent de change a donné plusieurs fois la même caution). Le tribunal de commerce conclut passe encore outre à toutes ses protestations.

Il en est réduit à voir précéder la vente de son mobilier sur la place publique.

Qu'arriverait-il si, par hasard, la cour reformait la décision du tribunal de commerce ? La caution, bien entendu, sera obligée de rendre l'agent de change l'argent que celui-ci aura reçu en suite de la vente des meubles.

Mais comment réparerait-on le préjudice moral et pécuniaire causé au client de l'agent, auquel on aura ruiné son crédit et fait subir la honte de la vente de son mobilier ?

La loi est muette à cet égard ; donc on ne doit se servir de l'exécution provisoire des jugements que dans des cas très rares, et ne jamais l'employer contre les personnes victimes des derniers désastres financiers dont les agents de change sont les premiers coupables.

Il faut encore remarquer que lorsqu'un agent de change obtient un jugement contre un client débiteur, en quelques jours ce malheureux est accablé et contraint de crier merci.

Est-ce au contraire le créancier d'une charge qui parvient à faire prononcer une condamnation contre un agent, il est à peine croyable de voir les difficultés qui se dressent devant lui, toutes les lenteurs, les obstacles, les attouchements qui reculent indéfiniment l'époque à laquelle il parvient à se faire payer, et encore jamais intégralement.

D'où provient cette différence et qui peut la justifier ?

Notre tribunal de commerce pense, en aidant les agents de change dans leurs poursuites, servir en même temps l'intérêt général. Ce sont des officiers ministériels, eh bien, en facilitant leur établissement, en encourageant de toutes manières leurs efforts, en leur donnant, en un mot, tous les moyens de se relever, c'est la fortune publique que l'on sauve, ce sont des innombrables intérêts liés à chacune de ses charges que l'on tend à sauvegarder.

Telles sont les considérations auxquelles, dans une intention, sans doute des meilleures et fort louable, obéissent nos juges consulaires. Mais la vraie justice saurait-elle admettre pareille théorie ? Et lorsque deux droits se trouvent en présence, d'une part le droit de celui qui en représente et en groupe plusieurs autres, de l'autre le droit du plaideur isolé qui lutte pour son existence, il n'y a pas de compromis possible, ces deux droits sont également respectables, et il ne saurait y avoir, pour les apprécier et leur donner satisfaction, deux poids et deux mesures.

Aussi bien notre cour d'appel et notre tribunal civil ne se sont-ils jamais laissés toucher par ces fausses préoccupations, la balance est absolument chez eux, et les experts d'ailleurs plus juridiques et mieux exercés des magistrats qui les composent, savent faire une plus saine application des principes du droit.

Mais, comme avant tout, nos juges consulaires sont préoccupés de bien faire et animés des meilleures intentions, un examen plus attentif des différentes questions qui leur sont soumises apportera dans leur manière de faire certaines modifications plus conformes aux véritables intérêts de la justice.

PATRONS ET EMPLOYÉS

La Chambre syndicale de l'épicerie, de Paris, s'occupe très activement des rapports entre patrons et employés. Un de ses membres, M. Prosper Moreau, vient de lancer à cet égard une lettre des plus intéressantes. Nous la reproduisons avec d'autant plus de plaisir et d'empressement qu'il y a là une idée générale dont l'application ne serait pas moins utile ni moins féconde dans une foule d'autres corporations, tels que celle des cafetiers et limonadiers. Nous y reviendrons.

Depuis longtemps déjà la Chambre syndicale de l'épicerie s'est émue de l'instabilité notoire d'une grande partie de son personnel, et a cherché à se l'attacher par différents moyens. Elle a fondé, il y a peu de temps, une société de prévoyance, destinée à faciliter par des prêts aux bons commis l'achat d'un établissement en rapport avec leurs aptitudes. Plus récemment encore, elle a institué dans ses bureaux un service de placement entièrement gratuit.

Ce service n'atteint pas encore le but visé pour les raisons suivantes :

1° L'inefficacité des renseignements donnés, soit que le sujet ait été chassé pour inconduite ou indolence.

2° La négligence que l'on met trop souvent à se procurer ces renseignements, comme le disait un de nos adhérents dans une lettre qu'il adressait au Syndicat à une date encore récente.

Qu'importe le plus souvent à un employé de bien ou de mal servir son patron ? Il trouvera toujours à sa sortie d'une maison, un intermédiaire désireux de lui être agréable, en l'envoyant dans une autre maison où il sera accepté sur des renseignements inexacts, voire même sans renseignements aucuns.

Il faut pour porter remède au mal l'attaquer par la base.

Il faut ne s'adresser, pour avoir des commis, qu'au Syndicat, et déléguer complètement les bureaux de placement que nous avons le tort de payer nous-mêmes.

Il faut ne pas négliger d'aller chercher des renseignements, lesquels devront toujours être donnés avec la plus grande impartialité ; car ce n'est pas une raison, parce que nous aurions été trompés par des renseignements incomplets, pour en agir ainsi avec un autre confrère. Enfin, si nous devons traiter les bons commis avec égard, nous devons être impitoyables avec les brebis galeuses.

LES VIANDES D'AMÉRIQUE

Voici du nouveau. Il ne s'agit plus de faire cuire les trichines, — à une température dont le degré était plus ou moins discutable.

On a trouvé mieux : on va les mettre à la glace ! on va les faire geler. Il paraît qu'elles n'aiment pas du tout le froid et qu'elles préfèrent se hâter de périr plutôt que de le subir.

Cela résulte d'une lettre fort curieuse publiée par l'*Economiste français*, pleine de faits et de rapports. Comme elle est fort longue (cela se conçoit), nous nous contenterons, avec la *France commerciale*, d'en donner un résumé.

La question si importante des salaisons d'Amérique, que le dernier vote du Sénat vient si malheureusement de ramener à son point d'origine, la prohibition, est, paraît-il, à la veille de recevoir une solution. Pour tuer la trichine, il a été parlé, comme chacun sait, de la cuisson. Or, il résulte d'un récent rapport de M. Bouley, membre de l'Académie des sciences de Paris (ce rapport, approuvé à l'unanimité par ses collègues de l'Institut, a été adressé au ministre du commerce, et va être livré à l'impression), qu'il est possible de détruire la trichine à son entrée en France par le froid, la trichine résistait beaucoup moins au froid qu'à la chaleur. Des jambons par exemple, ont été placés dans de l'air froid sec et il a été constaté depuis 15 jusqu'à 40 degrés au-dessous de zéro

que la trichine était morte quand le froid avait atteint le centre du jambon. Les expériences de la Sorbonne ont été répétées à Marseille par trois professeurs de l'Ecole de médecine et à Paris, pour le compte du Comité consultatif d'hygiène publique, par MM. Pasteur et Bouley. La science a également constaté que la viande n'était nullement altérée par le froid.

Quant à la question de l'application du froid sur une grande échelle, elle est aujourd'hui résolue. C'est ainsi que l'appareil qui fonctionne à la Morgue de Paris, pour la congélation des cadavres peut faire, d'une façon continue, dans une étendue de 20 mètres cubes, un froid de 20 à 25 degrés et refroidir à — 4 degrés la grande salle de l'Exposition.

Voilà donc un procédé pratique pour détruire la trichine, sans altérer la viande, sans grands frais aussi pour l'Etat. La question du choix définitif des moyens à employer n'est qu'une question subsidiaire que le ministre saura résoudre, les manipulations nécessaires à la réfrigération des viandes étant tout autres que celles qui nécessitent les examens par le microscope ; l'important était de concilier l'intérêt du commerce avec celui de l'hygiène publique. On est donc fondé aujourd'hui à espérer que le regrettable décret de février 1881, sera sous peu purement et simplement rapporté.

RENSEIGNEMENTS

La récolte. — Un de nos correspondants nous écrit que, malgré les pluies et les orages tant de fois essayés cette année, malgré les cris d'alarme poussés par des pessimistes ou des gens ayant intérêt à décourager le paysan, la récolte sera excellente cette année dans la Bresse.

Le grain est très abondant dans l'épi ; les cultivateurs qui ont moissonné les premiers et ont déjà battu leur blé sont très satisfaits. On peut évaluer le rendement à 90 doubles décalitres l'hectare. On voit que, malgré la République, le blé pousse encore sur le territoire français.

Comment on obtient de gros fruits. — On sait que le moyen d'obtenir de gros artichauts consiste à fendre la tige d'outre en outre au-dessous du fruit quand il a atteint la grosseur d'un œuf. On introduit dans la fente, pour l'empêcher de se refermer, une cheville de bois d'un demi-centimètre d'épaisseur.

La pratique d'un moyen semblable réussit très bien pour obtenir des poires et des pommes phénoménales. Lorsque les fruits ont atteint le tiers environ de leur développement normal, il s'agit de traverser la branche nourricière de chaque fruit, à un centimètre au-dessus de l'attache du pédoncule, par une forte épingle qu'on abandonne dans la plaie. On évite les crevasses et autres accidents de la peau en couvrant chaque poire de choix d'une chemise d'étoffe.

Le charbon (remède facile et infallible). — Nous devons à M. C. Millet, ancien inspecteur des forêts, l'indication suivante d'un remède aussi infallible que facile contre le charbon.

« Quand on a reçu une piqûre ou une tache de sang d'un animal charbonneux, il faut, de suite, ou au bout de quelques heures faire usage de bi-chlorure de mercure (vulgairement sublimé corrosif) en poudre. On découpe en forme d'anneau une petite rondelle de cuir, peau, carton, liège ou molleton ; on l'applique sur le point charbonneux, qu'on recouvre d'une pince de bi-chlorure. On met par-dessus un morceau de linge sec plié en trois ou quatre ; et on maintient le tout avec une bande de toile bien serrée. La douleur est vive pendant quelques heures ; mais dès le lendemain tout danger a disparu. »

Les pommes de terre pour la table. — On croit généralement que les pommes de terre sont mûres quand leurs tiges sont flétries ; elles sont bonnes à arracher, oui ; mûres, non. Les pommes de terre ont besoin de *parer* comme les poires et les pommes. Si on mangeait les pommes de Canada ou les poires de Doyenné d'hiver aussitôt qu'elles sont cueillies, elles seraient loin d'avoir acquis toutes leurs qualités, de même si on faisait le cidre avec des pommes venant d'être récoltées, il serait loin d'avoir toutes ses qualités. Les pommes de terre ont besoin de *parer* et d'acquiescer pour ainsi dire une deuxième maturité ; aussi conseillons-nous de les planter par ordre de précocité, afin de les manger par ordre de maturité.

Habituellement, les pommes de terre de l'année précédente, qu'on mange en mai et même jusqu'en juin, ont perdu leurs meilleures qualités nutritives, parce qu'on les a conservées en cave, tandis qu'on devrait toujours les conserver dans un endroit sec et aéré, pour retarder leur végétation, et les couvrir pour qu'elles ne verdissent pas. En les laissant de temps à autre, pour supprimer les germes naissants avant qu'ils aient pu grandir aux dépens de la féculé, elles perdront moins de cette féculé que si on a la négligence de les laisser pousser à leur volonté ; mais malgré cette précaution, elles auront encore perdu une partie de leur valeur. Aussi, quand on mange de vieilles pommes de terre, on dit qu'elles sont grasses ; cela tient à ce qu'elles ont perdu une plus ou moins grande partie de leur féculé, et qu'elles n'ont conservé que la matière herbacée. Il en est à peu près de même quand on mange trop tôt les nouvelles ; mais, dans ce cas, c'est parce que leur féculé n'est pas encore complètement formé.

En donnant aux pommes de terre les soins que nous indiquons, on pourra les conserver bonne jusqu'à la maturité des nouvelles.

Jean CHAURÉ.

Un peu partout

Je ne sais si les nombreux lecteurs de la *Tribune lyonnaise* me font l'honneur de suivre régulièrement la causerie hebdomadaire que je leur consacre, mais, s'il en est quelques-uns, ils reconnaîtront que depuis longtemps Petit-Jean avait prévu les événements politiques qui se sont produits récemment et qu'il avait crié : *casse-cou* aux diplomates d'occasion, qui voulaient nous lancer dans la pire des aventures.

Aujourd'hui la comédie est finie, ou, tout au moins, le rideau est tombé brusquement avant la fin du premier acte. Tant mieux ! Que M. de Freycinet, qui avait un nom dans l'histoire de la Défense nationale, et qui en eût pu augmenter le prestige dans celle de la *Restauration nationale*, s'en aille en paix ! Il me répugne de piétiner un cadavre...

La Chambre s'est octroyé des vacances pour laisser au chef de l'Etat le temps de se procurer un ministère. Opération laborieuse, s'il en fut !

Le scrutin qui a renversé le cabinet Freycinet est étonnant ; les plus égarés peut-être sont les victorieux, et l'on n'a guère envie de faire des jeux de mots en présence de la situation qui nous est faite et qui est peu brillante, je dois le dire.

La comédie de *rendre son tablier* avait été funeste à un homme d'Etat, qui n'était pas le premier venu. M. Thiers ; les équilibristes politiques qui viennent de se casser les reins dans le cirque du Palais-Bourbon, n'avaient pas beaucoup de mémoire, l'exemple n'étant pas de vieille date. Aujourd'hui, en se rappelant le mot d'une noble gredine, Catherine de Médicis, il faut se dire : « Bien taillé, il s'agit maintenant de recoudre. »

Or, je vous le demande, comment recoudre ? Les rapicteurs et les raccommodeurs de provisoire, comme les appelle spirituellement un de nos grands confrères de Paris, Edmond Magnier, doivent être singulièrement embarrassés et quelqu'un doit rire jaune : le chancelier de fer. Ce grand homme — vous voyez que je sais rendre hommage même à notre adversaire incarné — aurait voulu nous voir emboîter bêtement le pas à la *perfidie* Albion. Quatre cent soixante-quinze Français se sont trouvés dans la Chambre des députés qui ont crié : « halte ! » et je veux croire, pour l'honneur de mon pays, qu'il n'y avait pas de poltrons parmi ceux-là.

Le discours de M. Clémenceau en est la preuve. Quand cet homme, dont je ne partage pas la manière de voir en tous points, est venu nous parler de cette main étrangère nous préparant quelque chose de sinistre, il m'a rappelé un patriote qui s'écriait, il n'y a pas bien longtemps encore : « Il n'y a plus d'Europe. » Et le scrutin qui a renversé le cabinet Freycinet a réhabilité la politique de M. Gambetta.

Ce n'est pas pour le plaisir de lécher l'œil de l'aigle de Cahors que je dis ceci, personne, dans le journal où j'ai l'honneur d'écrire, n'appartient à une coterie quelconque : nous sommes républicains et français. Des attaches, nous n'en avons pas, nous n'avons qu'un attachement commun : l'amour de la patrie. Et ce que nous abhorrons en commun c'est la politique *ni chien ni loup, ni chair ni poisson*, dont nous étions victimes depuis quelques mois. Ce que l'on aime en France, ce sont les situations franches, nettement définies, bien tranchées, et nous sommes partisans de ces situations là.

Un nouveau ministère saura-t-il nous y mener ? J'en doute, et c'est à l'organisation même de la Chambre que je dois m'en prendre pour justifier mon doute. Il est impossible qu'une assemblée, issue des coteries obligées du scrutin d'arrondissement, ait l'indépendance voulue pour nous sortir du guépier où nous sommes.

Les ennemis du suffrage universel cherchent une solution ; je n'en vois qu'une : la dissolution, à cette condition cependant, qu'avant de s'en aller, nos honorables impuissants votent le rétablissement du scrutin de liste. Et c'est finir par où on aurait dû commencer.

La situation n'est pas gaie et Petit-Jean, cela se comprend, n'a pas le cœur tourné à la gaucherie. Sans cela il vous contait l'aventure — ou plutôt la mésaventure — du bateau rapide la *Ville de Lyon*, qui devait se rendre à Paris par voie de mer. Ce bateau, dûment béni à son inauguration, muni, par conséquent, de tous les sacrements de l'Eglise, avait peu ou point fonctionné sur le Rhône. Il était même tombé plusieurs fois dans l'eau. Aussi les médecins — pardon ! les ingénieurs — désireux de prolonger les jours d'un bateau qui leur était cher, moins pourtant qu'aux actionnaires, résolurent ils de l'expédier à Paris. Le voyage s'est effectué jeudi et le rapide est arrivé à bon port... jusqu'à Pierre-Bénite !

Zuze un peu s'il n'était pas rapide !

PETIT-JEAN.

Notes et Informations

Ecole supérieure de commerce et de tissage (34, rue de la Charité). — La distribution des diplômes aux élèves de l'Ecole supérieure de commerce a eu lieu, vendredi dernier, dans la grande salle de l'Ecole, sous la présidence de M. Fougasse, vice-président de la Chambre de commerce.

Quoique cette cérémonie se soit passée, comme d'habitude, dans une sorte de huis-clos que nous serions presque tentés de regretter, elle n'en a pas moins été fort intéressante.

La séance a été ouverte par une allocution de M. Fougasse, qui a rappelé les circonstances dans lesquelles a été fondée l'Ecole de commerce de Lyon, et les secours qui lui étaient venus de l'Alsace, au moment même où elle nous était enlevée. Notre Ecole est, à proprement parler, la continuation de celle de Mulhouse, grâce aux professeurs, aux méthodes, aux traditions qu'elle lui a données.

M. Fougasse a terminé son allocution par d'excellents conseils adressés aux élèves, leur recommandant, avant tout, « le travail, la persévérance, l'économie et le respect de soi-même. »

M. Perot, directeur de l'Ecole, a ensuite pris la parole ; il a surtout traité la question du volontariat, au point de vue du recrutement des élèves de l'Ecole de commerce. Il a demandé, avec l'autorité que lui confère sa longue expérience, que les jeunes gens sortis des écoles supérieures de commerce, fussent admis à bénéficier des immunités qui seraient accordées aux écoles du gouvernement. Il est évident que ce n'est pas, après trois années passées sous les drapeaux, que les jeunes gens reviendront encore s'asseoir sur les bancs de l'Ecole de commerce. On peut affirmer que l'instruction théorique autant que pratique des jeunes gens qui se destinent au commerce sera fortement abaissée ; et nous reverrons, comme par le passé, nos comptoirs, nos grandes manufactures, peuplés de jeunes étrangers venus surtout de Suisse et d'Allemagne. Les élèves diplômés à la sortie de l'Ecole forment une véritable élite dont notre commerce ne saurait être privé, surtout en présence des efforts que font nos rivaux pour élever chez eux l'enseignement commercial, professionnel et technique.

Sait-on combien de jeunes gens pourvus de diplômes notre Ecole lyonnaise a versés, depuis sa fondation, dans le commerce et l'industrie ? M. Perot nous en a donné le chiffre exact, qui dépasse mille. S'imaginer-t-on que cette répartition d'éléments soigneusement préparés à la vocation commerciale ait été sans influence sur notre place ? Croit-on que notre place puisse y rester sans en souffrir dans sa vitalité ? La question du volontariat, la réduction du service militaire au profit des écoles de commerce, est une question de premier ordre, non-seulement

pour l'existence de celles-ci, mais pour l'avenir de notre commerce.

Nous avons retenu avec plaisir, de la statistique présentée par M. Perot, que dans le millier d'élèves sortis de l'Ecole de commerce, le plus grand nombre ont été au commerce des soies, à la filature, à la fabrique des tissus, à la commission pour les soieries. D'où il faut conclure que l'Ecole de commerce n'est pas exclusivement et strictement commerciale ; elle se lie à l'industrie, elle lui apporte des forces nouvelles. Elle est, par ses conséquences et par bien des points, une institution industrielle locale.

M. Perot n'a point parlé de l'Ecole de tissage, et il n'a point été distribué de diplôme aux élèves de cette section. Nous ne savons trop pourquoi. Disons, en passant, qu'il est déplorable que cette section si importante compte à peine une vingtaine d'élèves, tandis que, à Créteil, l'école de tissage en compte une centaine. Cela devrait donner à réfléchir.

La cérémonie s'est terminée par la lecture des noms de ceux des élèves qui ont obtenu des diplômes. Nous avons remarqué parmi ces élèves des noms étrangers, en petit nombre, il est vrai : des Portugais, des Espagnols, des Italiens, même des Japonais ; mais ce sont peut-être ces noms étrangers qui ont été le plus applaudis par l'ensemble des élèves de l'Ecole. Ce sentiment de courtoisie générale fait leur éloge.

L'élève qui a obtenu la bourse de voyage et qui, par conséquent, doit être regardé comme le grand lauréat, le porte-drapeau de l'Ecole pour 1882, est le jeune Albert Rondot, fils de M. Natalis Rondot, dont le nom est si connu de tous nos industriels, tant par ses nombreux et importants travaux sur l'industrie de la soie que par sa participation, en qualité de membre du jury, à toutes les expositions universelles qui se sont succédées en Europe depuis quarante ans. La doctrine de l'hérédité des qualités de l'esprit a trouvé en lui une nouvelle confirmation.

Salut public.

Réunion des employés de l'Etat. — Nous avons annoncé qu'une réunion des facteurs des postes et télégraphes aurait lieu au palais de la Bourse. Cette réunion a eu lieu dimanche à deux heures.

On y a discuté les intérêts des employés de l'Etat au point de vue de la retraite à laquelle ils ont droit.

Plusieurs orateurs ont pris part à la discussion. On a soutenu tour à tour la loi de 1853 et la loi de 1879, et, finalement, l'assemblée s'est prononcée en faveur de cette dernière.

Une commission de neuf membres a été nommée ensuite et a été chargée d'élaborer le programme des revendications des employés de l'Etat.

Ce sont :

MM. Bertrand, pour les contributions indirectes.
Requis, Id. directes.
Pichonnet, pour les postes.
Brigoudiaux, pour les télégraphes.
Graud, pour l'Université.
Gros, pour les douanes.
Aveyron, pour les institutions.

Nous apprenons que notre peintre de marine, M. Philipsen, vient d'obtenir à l'exposition des Beaux-Arts de Nîort une médaille pour son tableau *La Pêche aux harengs*.

Le jury tout parisien qui lui a décerné cette récompense se composait de MM. Antonin Proust, comme président, Paul Mantz, directeur général des Beaux-Arts à Paris ; Lafenêtre, le célèbre paysagiste français, Rapiet, Lanzzyer, artistes de Paris.

Honneur au jury !

Gloire à notre ami Philipsen !

Sessions d'examen. — Un arrêté du ministre de l'instruction publique décide qu'une session extraordinaire d'examen pour les deux brevets de capacité s'ouvrira dans toute la France, lundi 2 octobre 1882.

On se rappelle qu'un arrêté antérieur proroge d'une année le délai accordé aux instituteurs et aux institutrices pour s'assurer de la possession du brevet supérieur en complétant leur brevet facultatif.

Un autre arrêté décide qu'une session d'examen pour le certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles sera ouverte à Paris le 9 octobre 1882.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 septembre inclusivement au ministère de l'instruction publique.

Enfin, un troisième arrêté prescrit qu'un concours pour l'admission à l'Ecole Pape-Carpentier sera ouvert le 12 octobre 1882.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 octobre inclusivement.

Ouverture de la chasse. — Nous croyons savoir de bonne source que la prochaine ouverture de la chasse, dans le département du Rhône, est fixée au dimanche 27 août.

Cette date coïncide avec celle de l'ouverture de la chasse dans la presque totalité des départements limitrophes.

Nous estimons que cette raison seule suffit pour justifier le choix qui a été fait de la susdite date.

L'état du gibier, comme celui des récoltes, indiquait d'ailleurs que l'ouverture pouvait avoir lieu, cette année, quelques jours plus tôt que de coutume.

Dans la Drôme, comme nous l'avons dit hier, l'ouverture est fixée au 13 août.

La navigation de la Saône. — On nous assure que cette intéressante question du parcours des bateaux de voyageurs entre les deux barrages sera bientôt résolue de façon à donner toute satisfaction à notre population.

Le ministère des travaux publics ferait compléter les améliorations indispensables dans la traversée lyonnaise, pour garantir un service régulier de Mouches jusqu'aux deux extrémités du trajet Mulatière et Saint-Rambert.

Les retards qui résultent de la division des services administratifs entre l'ingénieur de Chalon et ses collègues de Lyon, seraient supprimés par une excellente mesure : la limite du ruisseau de Rochecardon n'existerait plus ; les ponts et chaussées à Lyon auraient la direction du travail à terminer jusqu'au barrage de l'île-Barbe.

Cette nouvelle sera accueillie avec plaisir par tous les intéressés.

Omnibus et tramways. — Par arrêté de M. le Maire, en date du 28 juillet 1882, la Compagnie de travaux et transports a été autorisée à exploiter un service de transport de voyageurs par omnibus, dits Car-Ripert, dans l'intérieur de la ville.

Ce service comprend deux lignes :
1° De la place des Terreaux à la place Sainte-Blandine, en passant par la rue de l'Hôtel-de-Ville, la place Bellecour, la rue de la Charité, le cours du Midi et le cours Charlemagne ;

2° De la gare de Genève à l'avenue de l'Archevêché, par la rue Moncey, la place du Pont, le cours de Brosses, le pont de la Guillotière, la rue de la Barre, la place Bellecour et le pont Tilsit.

L'ouverture de ces deux lignes était annoncée pour le 1er août, mais elle ne pourra avoir lieu que le 10.

La Compagnie des tramways vient d'adresser à M. le maire de Lyon une demande en autorisation de l'établissement et de l'exploitation d'une nouvelle ligne de tramways. Ce nouveau tronçon de voie ferrée prolongerait la ligne de la Boucle à Lyon jusque sur la place des Cordeliers, en passant par le quai de Retz.

Le chemin de fer de Vaugneray.

Le projet du chemin de fer de Lyon-Saint-Just à Vaugneray et à Mornant, est entré dans une nouvelle phase par la déclaration d'utilité publique. La subvention du département du Rhône est fixée à deux millions, payables en espèces.

La ligne partira de la gare de Saint-Just, située au sommet du plan incliné de Lyon à Saint-Just, et se dirigera par Francheville ; au-delà de cette station, le chemin de fer se dirigera en deux tronçons, l'un se portera par Craponne, sur Vaugneray, et l'autre par Soucieu et Orléans, sur Mornant.

Le développement total ne sera que de 39 kilomètres ; la longueur du tronçon commun de Lyon-Saint-Just à Francheville ne sera que de 5 kilomètres ; l'embranchement sur Vaugneray en aura 12 et celui de Mornant 22.

La voie adoptée sera celle d'un mètre ; toutefois, de Saint-Just au point de bifurcation, la Compagnie s'est réservée la faculté de donner passage aux voitures circulant sur les voies normales par l'adjonction d'un troisième rail.

Les pentes ne dépasseront pas 22 millimètres et le rayon des courbes ne s'abaîssera pas au-dessous de 200 mètres dans les parties à voie étroite et au-dessous de 300 mètres dans les autres.

Le délai d'exécution sera de trois ans à partir de la date de la promulgation de la loi déclarant l'utilité publique.

La dépense prévue est de 6.600.000 fr. ; mais il y a lieu de déduire la subvention départementale de 2 millions, ce qui réduira la charge de la Compagnie à 4.600.000 fr., soit à 118.000 francs par kilomètre.

Tirage de la loterie des gens de lettres.

Plusieurs de nos abonnés nous demandent à quelle époque doit avoir lieu le tirage de la loterie de la Société des gens de lettres.

La date de ce tirage n'est pas encore officiellement fixée, mais il paraît certain qu'elle ne passera pas le 31 août ou la première quinzaine de septembre.

Une terrible comète.

M. Camille Flammarion, qui est, comme on sait, un astronome distingué, nous annonce pour septembre prochain, une comète, visible à Paris, qui menace notre globe d'un cataclysme sans remède. Il suffirait, dit-il, d'un coup de queue de l'astre errant pour diviser notre terre en quatre morceaux. Cet accident est, paraît-il, dans l'ordre normal des choses. Il ne changerait rien à l'équilibre des choses. C'est ainsi que se sont formées les quatre lunes de Jupiter.

Voilà qui est rassurant !

Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est.

Nous avons annoncé à nos lecteurs, que la Compagnie des Dombes mettait à la disposition du public, pour toute la période comprise entre le 1er août et le 15 octobre, des billets d'aller et retour de Lyon à Bellegarde valables pendant 15 jours au prix de : 7 fr. en troisième classe, 10 fr. en deuxième classe et 12 fr. en première classe.

Nos lecteurs saisisront facilement toute l'importance de cette réduction, quand ils auront comparé avec nous les prix actuels auxquels s'effectue le voyage de Lyon à Genève, et les prix qu'on obtiendra au moyen du nouveau billet Dombes.

Aujourd'hui, au moyen des billets aller et retour valables pendant 24 heures, le prix du voyage de Lyon à Genève est de 31 fr. 10 en première classe, 23 fr. 80 en deuxième classe et 17 fr. 10 en troisième classe.

Au moyen des nouveaux billets Dombes valables pendant 15 jours, le voyage de Lyon à Genève, aller et retour, pourra s'effectuer au prix de 23 fr. 30 en première classe, 16 fr. 20 en deuxième classe, et 11 fr. 60 en troisième classe.

Soit une réduction de 10 0/0 sur les prix des billets aller et retour ordinaires.

Ces billets Dombes donnent de plus le droit d'effectuer le tour complet du Léman moyen-nant la modique somme de 3 francs.

Pour tous les renseignements et pour l'achat des billets, s'adresser à toutes les gares de la compagnie des Dombes.

FAILLITES

Ouverture de la faillite du sieur Louis Eugène Delente, commerçant à Lyon, rue des Capucins, 12. — Jugement du 31 juillet. — Juge-commissaire, M. Ulysse Pyl. — Syndic, Jules Rolland.

1re réunion de créanciers, lundi 7 août, 11 heures du matin. Palais de la Bourse.

Ouverture de la faillite du sieur Allarouse, ex-marchand chapelier, à Lyon, rue d'Amboise, n. 12. — Jugement du 31 juillet. — Juge-commissaire, M. Dulac. — Syndic, Jules Rolland.

1re Réunion 8 août, midi 1/2.

Ouverture de la faillite Dufour et Pegout, ex-associés, domiciliés à Lyon, le premier cours Vitton, 36, et le deuxième rue Ste-Catherine, 3. — Jugement du 1er août. — Juge-commissaire, M. Bellissen. — Syndic, Jules Fournier.

1re assemblée 16 août, 8 h. 1/2.

Ouverture de la faillite de la dame Bauguel Rastel, commerçante à Lyon, rue des Trois-Pierres, 106. — Jugement du 1er août. — Juge-commissaire M. Piot. — Syndic, Felix Regaud.

Ouverture de la faillite de l'Égalité commerciale, qui a son siège à Lyon, cours de la Liberté, n. 8 et M.

Marie-François Giroud, épouse de M. Claude Guichard, demeurant à Lyon, boulevard des Brotteaux, n. 30, a formé une demande en séparation de biens.

Dame Marie-Jeanne Bulliot, épouse du sieur Armand Jalabert, greffier de la justice de paix, du 2ème canton, a formé une demande en séparation de biens, exploitée de l'huissier Ruffin, du 29 juillet, M. Chaine avoué.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 6 au 12 août 1882.

Département du Rhône. — 6. Les Sauvages. — 7. Villefranche, Cours. Sarcey, St-Forgeux. — 8. Villefranche, Cours. Sarcey, St-Forgeux. — 9. Saint-Symphorien-sur-Coire. — 10. Vaugneray, Saint-Didier, Saint-Laurent-d'Agny. — 11. Lantilly, St-André-le-Château, Claveyrolles. — 12. Chaponost.

Département de l'Isère. — 30. Les Roches-de-Condrieu, la Frette. — 7. Vinay, Revel-Courdaud, Satolas, Pont-de-Bevois, Venissieux. — 8. St-Alban-du-Rhône, Chalon. — 9. Biol, Voiron, Beaufort. — 10. Bourgoin, Goncelin, St-Marcellin, Vaulx-Milieu, Vézérone. — 11. Chateau-Bernard, St-Laurent-de-Mure, St-Laurent-du-Pont, Tullins, Villeneuve-de-Marc. — 12. Marcolin.

Département de l'Ain. — 6. Tossiat. — 7. Belley, Marbois, Lent, Pont-de-Veyle, Meillonas, Saint-Germain-de-Joux. — 8. Simandre, Grolé, Juriex, Montreuil. — 10. St-Laurent, Priay, Vornas. — 11. Sauterie, St-André-de-Corcy, Thoiry, St-Martin-du-Mont, Bressiat. — 12. Treffort, Vaux.

Département de Saône-et-Loire. — 6. Villeneuve-en-Montagne, Sens. — 7. Tramayes, Creusot, Sagy. — 8. Flacey-en-Bresse, Chissey. — 9. Charolles, Chalon. — 10. Mâcon, Mâcon. — 11. Montcenis, Véronnes, Châteaurenard. — 12. St-Marcellin-de-Cray.

Département de la Loire. — 6. Le Bessat, Ambierle. — 7. Balbigny, Crézolles, St-Pierre-de-Bœuf. — 8. Cherrier, Changy, Feurs. — 10. Le Chambon, Pavezin, Amions, La Gresle, Les Noës, Chavanay, Saint-Martin-d'Estréaux, St-Etienne-le-Molard. — 11. Sall-sous-Couzan, Ste-Colombe. — 12. Montbrison, St-Priest-la-Prugne.

Département du Jura. — 6. Commenailles. — 7. Nozeroy. — 8. Plénay, les Rousses. — 10. Dôle, Grigny. — 11. Pagny, Saint-Laurent, Moirans. — 12. St-Claude.

Département de la Drôme. — 6. Grignan, Crest, La Roche-de-Glun, Roche-sur-Grane. — 7. Saint-Martin-en-Vercors, Ambérie. — 8. Grane. — 10. Le Buis, Die. — 11. Chabreuil. — 12. Saillans.

ADJUDICATIONS ADMINISTRATIVES
MINISTÈRE DE LA GUERRE
(Service des Substances)

Langres, Haute-Marne, 7 août 1882.

Blé tendre, 1.000 quint. mèt. — Avoine, 1.000.

Chartres, Eure-et-Loire, 12 août.

Blé tendre, 500 quint. mèt.

Grenoble, Isère, 12 août.

Blé tendre, 400 quint. mèt. — Blé dur, 400. — Foin, 1.000. — Paille, 1.500. — Avoine, 1.200.

S'adresser, pour tous renseignements à MM. les Sous-Intendants militaires des places d'adjudications, et à M. le Sous-Intendant militaire chargé du service des substances à Paris.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 31 juillet 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS			PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	
Porcs...	566	146	142	138	130 à 148
Renvoi : 6.					

Mardi 1 août 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	737	165	150	140	132	110 à 168
Vaches.....	534	108	105	100	96	96 à 110
Veaux.....	1536	108	105	100	96	96 à 110
Moutons.....	1536	108	105	100	96	150 à 190
Renvoi : Bœufs et vaches, 27. Veaux, 0. Moutons, 370.						

Jeudi 3 août 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Veaux.....	168	108	105	100	96	100 à 110
Moutons.....	6388	195	180	160	150	140 à 198
Porcs.....	1536	108	105	100	96	150 à 190
Renvoi : 1530 moutons. 0 veaux.						

Vendredi 4 août 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	490	159	150	138	122	110 à 160
Vaches.....	1263	106	103	100	96	96 à 108
Veaux.....	1439	106	103	100	96	96 à 108
Moutons.....	1439	106	103	100	96	140 à 198
Renvoi : Bœufs et vaches, 30. Veaux, 0. Moutons, 375.						

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI 31 juillet.

Porcs. — La hausse de lundi dernier ne s'est point maintenue : nous en sommes revenus à nos

cours précédents. Les acheteurs ont pu s'approvisionner largement, et nous croyons qu'il ne faut pas compter sur une baisse plus marquée, au moins quant à ce moment, car la rareté de la marchandise s'accroît chaque jour davantage à la campagne. Il est probable que nos prix se maintiendront aux environs des chiffres de ce jour, et qu'il nous arrivera par suite quelques wagons d'Italie.

MARDI 1 août.

Bœufs. — La vente a été active, aussi y a-t-il eu peu de renvoi. Il faut constater plus que de la fermeté, il y a eu une hausse de 4 à 6 francs par 100 kilos, sur les belles qualités, eu égard aux cours de la semaine dernière. Les acheteurs du dehors continuent à donner de l'entrain aux transactions par leur présence sur notre marché, où ils viennent combler leurs approvisionnements. On voit que le mouvement de recul de la semaine dernière s'est promptement arrêté, comme nous l'avions prédit, et nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que nous sommes bien loin d'une baisse accentuée : les cours se maintiendront. Aussi comptons-nous pour la semaine prochaine sur un grand nombre d'arrivages, ce qui permettra à plusieurs d'achever de satisfaire à leurs besoins, car le dehors doit trouver nos prix fort élevés et chercher à en profiter. A chacun de nous d'étudier la place et ses fluctuations.

Moutons. — Les 1536 moutons mis en vente provenaient de diverses races et ils ont obtenu des prix variant de 150 à 190 fr. le quintal métrique.

JEUDI 3 août.

Moutons. — Beaucoup de calme; tel est le caractère général de notre marché. Nos cours ont fléchi d'une manière presque insensible, vu le peu d'ardeur des acheteurs et le petit nombre d'étrangers venus cette semaine. Il faut donc s'attendre au statu quo, au moins pour quelque temps, car nos approvisionnements paient toujours la marchandise cher; mais notons en passant que nous comptons pour la semaine prochaine sur un plus grand nombre d'arrivages du dehors, ce qui peut peser un peu sur les prix.

Charollais. — 200 vendus 120 à 166
Bourbonnais. — 60 » 118 165
Bressans. — 38 » 120 166
Bourbonnais. — 46 » 118 165
Auvergnats. — 36 » 112 155
Dauphinés. — 40 » 116 160
Italie. — 290 » 130 166
Divers. — 27 » 110 160

VENDREDI 4 août.

Bœufs. — La baisse est si légère qu'elle confirme nos prévisions, bien loin de les infirmer. On peut même dire que la moyenne des prix s'est maintenue pour les belles qualités, car elle est rare en France et l'étranger ne veut rien rabaisser de ses prétentions. Aussi répétons nous qu'il ne faut point fonder d'espérances sur une baisse qui ne pourrait se maintenir.

Charollais. — 160 vendus 118 à 158
Bourbonnais. — 60 » 119 159
Bressans. — 36 » 116 155
Dauphinés. — 24 » 114 154
Auvergnats. — 30 » 112 150
Italie. — 150 » 125 156
Divers. — 30 » 110 150

Moutons. — Les 1439 moutons qui ont été mis en vente aujourd'hui proviennent du renvoi d'hier et ils ont obtenu les mêmes prix. Renvoi : 375; ce qui indique peu d'activité, et, par suite, une tendance provisoire à moins de fermeté.

SUIFS

Cours de Lyon, 2 août

Suifs en branche secs, 82 à 84 fr.
Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,80 lek.
OBSERVATION. — Les peaux rasées sont plus recherchées que les peaux laineuses, elles se vendent de 10 à 15 fr. de plus par 100 kilos.

SALAISONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1^{re} épais. — 200 à 210
Lard maigre, poitrine. — 220 à 230
Saindoux au, fondu, 1^{re} qual. — 170 à 175
Panne salée, au, fondu. — 175 à 180
Panne fraîche. — 165 à 170
Jambon blanc de Lyon. — 230 à 235
Saucisson de Lyon fin. — 6 à 7
— 1^{re} qual. — 5 50 à 5 75
— 2^e qual. — 4 50 à 4 75
— de ménage. — 3 20 à 3 40
— d'Arles. — 3 » 3 20

BOUGIES

1^{re} qualité, bougie de Lyon. — 94 à 95
2^e. — 90 »
Forte tendance à la hausse, par suite de l'augmentation du cours des suifs.

FRUITS ET LEGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudia, 17

Cours du 4 août 1882

Pêches extra, les 100 kil. — 80 » 100 »
— belles. — 50 » 60 »
— ordinaires. — 30 » 35 »
Poires vertes longues. — 25 » 30 »
— duchesses. — 70 » 80 »
Abricots gros de pays. — 50 » 60 »
— moyens. — 40 » 45 »
Haricots verts fins. — 60 » 70 »
— verts gros, Barbentane. — 25 » 30 »
Haricots à dégrainer, blancs. — 40 » 45 »
— rouges. — 30 » 32 »
Tomates. — 15 » 20 »
Amandes fraîches. — 40 » 50 »
Noisettes. — 50 » 60 »
Aubergines, Châteauneuf, la douz. — 50 » 60 »
Melons de poche, Cuvailon, la d. — 2 50 3 50
— Cantaloup, la pièce. — 1 » 1 50

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Lyon, 2 août 1882.

Blés. — Les transactions sont toujours très difficiles. Les blés nouveaux sont toujours peu demandés. Certaines qualités inférieures n'ont trouvé preneurs à aucun prix. Les bonnes sortes ont seules donné lieu à quelques petites affaires dans les prix de 27 à 28 fr. les 100 kil. à la culture. En blés vieux, les transactions semblent plus faciles, mais avec baisse dans les cours de 29 à 29 50. Dans le Midi, les prix sont généralement en baisse.

Farines de commerce. Affaires de plus en plus difficiles; cependant les prix restent sans changement, et les marques secondaires, d'un placement beaucoup plus difficiles.

Nous cotons comme suit :
Marques supérieures. — 54 » à 56 »
Farines de commerce première. — 52 » 53 »
Farines — rondes. — 47 » 48 »

Lesac de 125 kil., disponible suivant marques, toiles comprises, 30 jours sans escompte, gare de Lyon.

Farines de boulangerie. — Prix de plus en plus faiblement tenus; quelques affaires sont en train traitées avec 50 cent. de baisse par balle, en disponible, dont le placement est très laborieux aux cours ci-dessous :

Farines de boulangerie 1^{re}, 55 » à 57 »
Farines rondes supérieures 51 50 à 52 »
Farines rondes ordinaires 49 50 à 50 50
Le sac de 125 kil., disponible suivant marques, toiles comprises, rendu au domicile de l'acheteur.
Sons. — Pas de variations, prix bien tenus.

Avoines. — L'approche des avoines nouvelles fait que les cours sont faiblement tenus.

Seigles. — Les seigles vieux se maintiennent de 55 à 56 fr. suivant choix. Peu d'offres.

Pailles et fourrages. — Marché de la place de la Croix, 2 août. — Marché garni, prix sans changement, vente calme.

C'est ainsi que l'on a payé dans Lyon :
Paille de seigle. — 5 50 à 5 50
Paille de froment. — 5 » 5 50
Foin de pays vieux. — 9 » 10 »
Foin de pays. — 9 » 10 »
Luzerne vieille. — 9 » 8 50
— nouvelle. — 8 » 7 50
Foin de Bourgogne. — 14 » 14 50

Nota. — L'avoine paie 1 fr. 75 d'entrée, la luzerne et le foin de toute espèce paient 80 c.; la paille de toute nature paie 60 c.

Voici ce que l'on nous écrit de la Bourgogne, rayon de Chalon :
« Les foin vieux sont presque épuisés et valent de 55 à 65 fr. suivant qualité; les nouveaux sont tenus de 50 à 55 fr.
« Les pailles nouvelles valent dans nos gares de 18 à 20 fr. les 100 kil. »

MARCHES AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Lundi 31 juillet 1882

ESPECES	AMENES	RENOIS	VENUS les 100 kil.
Bœufs.....	2.467	102	126 à 172
Taureaux.....	187	8	120 à 148
Vaches.....	1.402	31	114 à 160
Veaux.....	1429	467	130 à 184
Moutons.....	18.945	500	166 à 230
Porcs, p. v.....	1.497	0	112 à 122
viande net.			150 à 172

Jeudi 3 août 1882

ESPECES	AMENES	RENOIS	PRIX les 100 kil.
Bœufs.....	2.221	0	130 à 174
Taureaux.....	162	0	124 à 150
Vaches.....	668	0	116 à 166
Veaux.....	1.323	152	130 à 184
Moutons.....	19.387	700	166 à 216
Porcs, p. v.....	3.955	17	110 à 120
vi. n.....			150 à 170

Peaux de moutons rasées. — 2 » à 4 »
— 1/2 laine, de. — 2 » 4 »

Aix (Bouches-du-Rhône), 2 août.

am. vend.
Bœufs..... 28 28 140 à 150
Taureaux..... 118 103 130 140
Moutons du pays..... 350 350 175 184
D'Afrique..... 3000 3000 145 170
Agneaux..... 650 650 110 125

Nîmes (Gard), 2 août.

am. vend.
Bœufs..... 322 312 130 à 147
Taureaux..... 403 70 117 136
Vaches..... 881 879 105 142
Moutons français..... 500 500 175 182
Moutons étrangers..... 500 500 130 170
Brebis..... 560 560 130 165
Agneaux de lait..... 173 173 110 135
Veaux..... 115 115 85 95

Dijon (Côte-d'Or), 2 août.

am. vend.
Bœufs..... 18 18 154 à 172
Taureaux..... 3 3 120 134
Vaches..... 12 12 112 166
215 215 Veaux (p. viv.)..... 76 92
234 234 Moutons..... 180 200
113 113 Porcs (p. viv.)..... 120 132

Bordeaux (Gironde), 3 août.

am. vend.
Bœufs..... 286 243 68 88
Vaches..... 49 42 60 80
Veaux..... 387 365 70 90
Moutons..... 3900 237 80 100
Veaux nourrissons..... 23 20 12 25
Génisses..... 10 8 9 28

Villefranche (Rhône), 31 juillet.

Bœufs ou vaches, amenés 377, vendus de 150 à 160 fr. Veaux amenés 50, vendus de 90 à 100 fr.

GRAINS & FARINES

Paris, 3 août.

FARINES DE CONSOMMATION. — Les prix sans changements.

157 kil. 400 kil.
Marq. de Corbeil. 65 » » » » » »
Marq. de choix. 65 » 68 » 41 39 43 50
Bonnes marques. 63 » 64 » 40 12 46 76
Marq. ordinaires. 62 » 63 » 39 49 40 12
Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

FARINES DE COMMERCE. — Il n'y a pas de changement appréciable dans les cours. Le courant a été payé 62 fr. Septembre trouve acheteur à 60 francs, vendeur à 60. 2^e septembre. Septembre-octobre sont offerts à 59 75 et demandés à 59 50. Les 4 derniers valent 52 fr. fr. et les 4 de novembre 57 75.

Cours de 5 heures

Disponible..... 62 » à 62 »
Courant..... 62 » 62 »
Septembre..... 60 » 60 25
Sept.-Oct..... 59 50 59 75
4 derniers..... 59 »
4 de novembre..... 57 75
Le sac de 150 kil. brut, toilecomp. esc. 1/2 0/0.

Dijon (Côte-d'Or), 1^{re} août.

Blé, 100 kil. — 30 » à 31 »
Seigle, — 28 » 30 »
Orge, — 17 » 18 »
Avoine, — 19 » 20 »

Farines 1^{re} en boulangerie, 54 à 55 »; les livrables, 49 à 51 fr. les 2^e 3 fr. de moins les 125 kil. — Son, 15 » à 16 fr. les 100 kil. — Remoulages, 18 à 19 fr. les 100 kil. — Foin, 60 à 70 fr. les 500 kil. — Foin nouveau, 40 à 45 fr. les 500 kil. — Paille, 20 à 25 fr. les 500 kil.

Nous avions un petit marché, en raison des travaux de la moisson, qui retiennent les cultivateurs.

Mâcon (Saône-et-Loire), 2 août.

Blé..... 100 kil. 28 » à 29 »
Métail...... — 20 » 22 »
Seigle...... — 16 » 17 »
Avoine...... — 18 » 19 »
Orge...... — 18 » 19 »

Farine ronde, 49 50; une maison de l'Aube fait vendre des rondes d'une qualité irréprochable à 47 francs les 125 kil., toile perdue et rendue à domicile.

A notre marché de ce jour, il y avait déjà quelques sacs de blé nouveau dont la qualité était irréprochable; ils se sont vendus de 28 à 29 fr.

Aix (Gard), 2 août.

Blé...... 2 hect. 44 » à 46 »
Avoine...... — 20 » 22 »
Pommes de terre...... 100 kil. 7 » 8 »
Farines sans variation.
Halle pourvue et, malgré cela, les blés, faute d'acheteurs, se sont vendus en baisse.

Chambéry (Savoie), 3 août.

Blé...... 100 kil. 31 75 à 32 75
Farine...... — 42 » à 43 »
Pain, 1^{re} qté 39 c., 2^e qté 37 c. le kil. — Son, 14 fr. — Foin, 7 50. — Paille, 4 50. — Pommes de terre, 8 fr. les 100 kil.
Presque pas de monde au marché à cause de la rentrée des moissons. Affaires très calmes.

SITUATION DES RÉCOLTES

Aix (Gard), 2 août.

Nous avons eu, la semaine passée, du beau temps, qui a permis de se livrer activement aux battages ou dépiquages.

Maintenant qu'une partie de la récolte est rentrée, on peut encore mieux apprécier le résultat, qui est réellement bon et meilleur encore que ce qu'on attendait, aussi bien pour les blés que pour les avoines.

D'ici une quinzaine, si le temps continue d'être propice, tous les grains seront rentrés.

Dans notre pays, où les machines jouent un bien petit rôle, on a manqué de bras pour les diverses opérations de la récolte.

Mâcon (Saône-et-Loire), 2 août.

VARIÉTÉS

Les Babouches de Baba-Hassein

Conte arabe

Par E. de LORRAL
(Suite)

Décidément le mot de « galères » avait fait fortune. On le perfectionnait ! Baba-Hassein n'était pas dans ses heures de patience. Une sourde irritation grondait dans son âme : on l'aurait hui s'il avait porté ses vieux souliers ; il ne les portait plus, on le hait encore, il était descendu de sa flûte ! Il se retourna blême de colère, le bâton levé, et son regard ne dut pas être bon, car les cris cessèrent comme par enchantement, et il put continuer paisiblement son chemin.

Quand il pénétra dans la salle d'audience, un amusant spectacle le tira pour un moment de ses préoccupations.

Deux individus se disputaient en gesticulant la possession d'un âne. Chacun des prétendants était flanqué d'une véritable armée de témoins qui tous avaient solennellement affirmé qu'ils connaissaient l'âne depuis sa naissance, qu'ils l'avaient toujours vu en la possession de celui pour qui ils déposaient avec tant d'entrain.

Le cad, et ses deux adouls, étaient passablement embarrassés, et on l'eût été moins. Le magistrat avait ordonné qu'on lui amenât l'animal et la pauvre bête qui n'avait jamais été à pareille fête, renâclait avec épouvante au milieu de cette cohue hurlante.

Tout à coup, péripétie nouvelle, un homme fend les flots pressés des assistants, examine l'âne, et s'écrie qu'il lui appartient, qu'il lui a été volé il y a trois jours ; il invoque le témoignage de tous les habitants de son quartier : qu'on le lâche, ajoute-t-il, et je jure sur le prophète qu'il rentrera sans guide à son domicile. — Le cad, caressait sa longue barbe blanche et méditait peut-être quelque jugement de Salomon, lorsqu'on lui fit remarquer que les deux premiers plaideurs s'étaient esquivés. Le dernier venu emmena donc sans contestation son âne si inopinément récupéré.

Baba-Hassein pâlit lorsqu'il se vit en présence

de son adversaire : c'était un pêcheur ; lequel était assisté d'un ouk (avocat) et suivi de deux hommes qui portaient un filet... et les souliers, les fameuses galères d'Haroun-Er-Rachid.

— Seigneur cad, — dit l'ouk d'une voix nazillarde, — nous sommes pauvre père de famille, nous avons onze enfants...

— Sept, — souffla le pêcheur.

— A nourrir ; nous avons un père et une mère infirmes...

— Non ils sont morts, — rectifia le pêcheur à voix basse.

— Tais-toi donc, imbécile... un père et une mère infirmes, à notre charge. Nous n'avons d'autres ressources que le produit de notre pêche, d'autre instrument de travail que ce filet...

— Allons, vous autres, le filet.

Les hommes s'approchèrent de la barre et y étalèrent le filet comme s'il se fut agit de le sécher au soleil.

— Bien ! — reprit l'ouk. — Hier, à l'occur (trois heures du soir), nous avons posé ce filet à l'extrémité de la j-tée Keir-Ed-Din, comptant y prendre l'endroit très poissonneux — de quoi fournir du pain à nos enfants. Nous avions compté sans la méchanceté de ce démon qui, si la justice n'intervient, ô seigneur cad, — que Dieu l'éclaircisse ! — semblera la ruine dans les Etats de notre redouté maître Dey Salah-Er-Ris — que Dieu le protège et conserve sa puissance ! — Cet individu, ce monsieur, est allé traitreusement, dans les ténèbres, jeter ses souliers — hélas ! cela des souliers ! — au milieu de notre filet, notre unique instrument de travail ! Ce matin, au feu (point du jour) au lieu de la pêche abondante que nous attendions, qu'avons-nous trouvé ?... allons vous autres, les souliers.

Il saisit par le poignet l'homme qui les tenait et les brandissait ainsi... par procuration :

— Nous avons trouvé ces deux requins qui s'étaient si bien roulés, vautre, dans notre filet qu'il a fallu le rompre pour les en arracher. Voyez.

Et aussitôt les accolytes du pêcheur, et l'assistance entière, de déployer le filet déchiré, sous les yeux du juge et de ses assesseurs.

— Qui ne les connaît ces requins ? Notre adversaire essaiera-t-il de les renier ? S'il pousait jusque-là l'audace, nous aurions le té noigage de la ville et de la campagne pour le confondre. Nous raconterions comment Baba-Hassein est devenu la risée publique par son obstination à porter ces ignobles souliers. Quand, par hasard, il rougit un moment de lui-même, c'est par les plus odieuses manœuvres qu'il s'efforce de se procurer des chaussures convenables. Qui ne sait avec quelle impudence il a tenté de s'approprier les babouches de notre vénéré muphti ? — que le prophète soit avec lui !

— Est-il besoin de rappeler l'insigne mauvaise foi dont il a fait preuve aux dépens d'un marocain crédule ? Et comment le banquier Mardochee ben Guigoi a-t-il pu devenir sa propre victime !

Après avoir des chaussures neuves aux pieds de notre adversaire. Par quel méfait les a-t-il obtenus ? Aujourd'hui c'est notre tour de souffrir par la faute de cet avare-mérisable. Pour qu'il a-t-il commis l'acte inqualifiable que nous lui reprochons ? Je l'ignore, mais bien certainement il y a là quelque machinisme diabolique. Seigneur cad, — que la lumière d'une éclaircisse ! nous avons confiance dans la justice. C'est une famille éplorée qui est prosternée devant toi. Il est écrit dans le savant commentaire de l'immortel Sidi Khelil livre trois, chapitre neuvi, section quatre, paragraphe premier : « Celui qui a causé un préjudice a droit de réparation. » C'est l'application de ce principe que nous te demandons contre ce scélérat.

— Qu'as-tu à répondre, — dit le cad à Baba-Hassein atterré. — Reconnais-tu ces souliers comme tiens ?

— Cui, murmurait-il d'une voix à peine distincte.

— Et pourquoi les as-tu jetés dans les filets de ce pêcheur ?

— Pour détruire la cause de mes malheurs.

— Tu es donc maudit de Dieu, car lors même que ton intention est louable les actions sont répréhensibles.

Baba-Hassein était à ce point consterné, qu'il n'avait pas la force de se défendre.

Le cad se recueillit, puis se retournant vers ses assesseurs, il les pria de constater contre sa

personne « qu'il condamnait le défendeur à payer au pêcheur cinquante douras de dommages intérêts ;

— Ecoute, dit-il ensuite avec sévérité, — que cette leçon te profite. Je te préviens que si demain tu n'as pas obtenu à mon jugement, tu y seras contraint par la aïsis et la vente de tes biens. Va avec la paix.

Baba-Hassein s'enfuit. Mais quelque diligence qu'il mit à regagner sa demeure, il fut suivi de près par le pêcheur qui, lançant les souliers à travers la chambre, lui demanda d'un ton menaçant s'il était disposé à le payer. — Baba-Hassein s'exécuta en tremblant : il y avait dans la rue des rumeurs qui ne présageaient rien de bon.

— Laisse-moi t'adresser une prière, ô mon fils, — dit-il à son adversaire en joignant les mains — emporte ces abominables souliers, va les noyer, toi-même au fond de la mer. Mon repos je le te devrai.

— Et suis je ton esclave pour me charger de tes affaires ? ajoute un dour à ceux que tu m'a donnés, et je ferai ce que tu désires.

— Un dour ! Baba-Hassein secoua la tête et le pêcheur sortit en haussant les épaules.

Ainsi Baba-Hassein était de nouveau face à face avec les ennemis de son repos. Son découragement était tel, qu'il songea à s'aller précipiter dans les flots de la rade. Mais il avait peur de la mort qui l'eût séparé de son argent ; ses pensées changèrent bien vite de cours.

Que faire ? La mer avait refusé le dépôt qu'il avait voulu lui confier. Un instant, il eut l'idée qu'il repousserait presque aussitôt de cacher ses malencontreux souliers dans son logis. Il n'aurait pas goûté une minute de tranquillité dans un pareil voisinage. Son épouvante était si grande, que par un mouvement plutôt instinctif que réfléchi, il saisit « les galères » dont le seul aspect l'exaspérait, et, grimpant sur sa terrasse, il les lança dans un coin, se promettant de les laisser là jusqu'à ce qu'il ait pris une résolution.

On était au mois d'août. Le siroco soufflait avec furie et la chaleur était accablante. Epuisé

par les émotions de la matinée, l'avare s'étendit sur une natte et s'endormit d'un pesant sommeil hanté par le cauchemar.

Au dehors régnait un silence de tombeau. Les habitants, cailloteux che-zeux, avaient cherché dans les douras de la sieste un refuge contre les ardeurs éternelles du soleil. Seule une cigale chantait dans le feuillage d'un abricotier rabougri qui ombageait tant bien que mal la cour de la maison.

A trois heures, quand le muzzin annonça du haut de la mosquée neuve, la prière de l'Acour, Baba-Hassein dormait toujours. Mais la ville commença à s'éveiller. Les Biskris, porteurs d'eau, circulaient dans les ruelles avec leurs brocs de cuivre ; des enfants à moitié nus se réunissaient çà et là pour se livrer à leurs ébats. La cigale fatiguée, du concert on elle remplissait le double rôle d'exécutant et d'instrument, s'était tue, les commerçants jasaient sur leurs portes.

Un gros matou noir comme du jais s'abattit d'un bond robuste sur la terrasse. Tout à coup aperçu, droit devant lui, les souliers de Baba-Hassein, qui, à distance, lui parurent formidables. Il s'arrêta court, la queue frétilleante, prêt à battre en retraite si cela donnait signe de vie.

Comme celui ne bougeait pas, il affecta la plus parfaite indifférence, s'assit sur son train de derrière, humecta une de ses pattes de devant, et procéda à sa toilette. Puis, il s'étira, bâilla copieusement, se secoua, se bala les flancs de sa longue queue, et s'approcha à petit pas de ce qui, à défaut d'épouvante, lui inspirait une curiosité tempérée par la prudence.

Cela ne l'empêcha pas ! Voilà qu'il n'en n'est plus qu'à trois longueurs de chat. Il couche ses oreilles, sa moustache se hérisse, il marche de biais, les jarrets cambrés, le dos en voûte, courageux, héroïque, mais préparé à la fuite si la chose devient menaçante.

Eh ! n'a pas bougé ! il la touche presque, il la flaire avec défiance, il la frôle dans tous les sens avec volupé.

(A suivre).

Le Gérant : C. BAUDOUIN.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

BALAND AINÉ
TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.

ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces

INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT

Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

Fonds de Boucherie 3^e arrondissement.

— Affaires : 2 bœufs, 10 moutons et 6 veaux. — Loyer, magasin et baux, 770 fr. — Patente 270 fr. Bail : 9 ans. — Prix : 10,000 fr.

Fonds de Boucherie, 5^e arrondissement.

— Affaires : 4 bœufs, 20 moutons et 7 veaux. — Prix : 20,000 fr.

Fonds de Boucherie et Triperie

près Lyon. — Loyer 650 fr. Patente 180 fr. Bail à volonté. — Prix : 3,000. — Beau matériel.

Fonds de Boucherie, 2^e arrondissement.

— Loyer 800 fr. Patente 200. — Bail 7 ans. — Affaires : 2 bœufs, 10 moutons, 4 veaux. — Prix : 9,000 fr.

On demande des Garçons charcutiers ainsi que des Apprentis bouchers et charcutiers



ASTHME & CATARRHE

Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 21, rue de la Boite

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, 100, rue Saint-Lazare, 128. — Remise la signature sur chaque Cigarette

CASINO DE VAISE

BRASSERIE JACOLIN (Pont d'Ecully)

DIMANCHE 6 AOUT

GRAND CONCERT

Avec le concours de

M. et Mme LOMBARD, comiques et artistes d'opé-

rettes ;

Mlle Maria BODAL, comique ;

M. HONORÉ, comique ;

M. FRAISE, comique.

Grand succès de

M. FOGARD et son fils âgé de 5 ans

gy mnastiques.

Les Médecins, sept types différents : têtes.

par M. Lombard.

Les Brigands, grande pantomime en

2 tableaux. — 14 personnages.

Agence d'Affichage et de Publicité

J. MALIGNON

LYON, 36, rue Grolée, 36, LYON

Affichage à Lyon et à la campagne.

Distribution de Circulaires, Lettres de décès.

Impressions de tous genres.

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-

épidermique. Il opère avec succès contre les

engorgements, crevasses, coupures, boutons et

toutes les maladies de peau provenant de l'acreté

du sang.

Indispensable dans la toilette in-

time, il préserve des maladies contractées

surtout en voyage par le contact des linges

ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes

et Parfumeurs.

(Bouteille : place des Terreaux, 2).

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

LEÇONS particulières de français pour

demoiselles. — S'adresser au

bureau du journal, 33, rue Thomassin, de

2 heures à 5 heures.

Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

JULES MARESCHAL, A PARIS

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS

ÉTAUX EN BOIS DEBOUT

On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueurs, largeurs et

épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture.

Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.

En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre.

En 25 — — — — — 52 fr.

En 30 — — — — — 58 fr.

En 50 — — — — — 125 fr.

Grilles et fermetures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre

de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc.

On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre

les mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C^e

70, COURS LAFAYETTE.

1^{er} Juillet 1882

Service d'Été

INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Lyon à Paris

Lyon à Marseille

Lyon à Genève

Lyon à Grenoble

Lyon à Saint-Etienne

Lyon à Bourg

Lyon à Montbrison

Lyon à Saint-Rambert

Lyon à Saint-Genix

Lyon à Saint-Jean

Lyon à Saint-Paul

Lyon à Saint-Vincent

Lyon à Saint-Yrieix

Lyon à Saint-Zacharie

Lyon à Saint-Étienne

Lyon à Saint-Germain

Lyon à Saint-Hippolyte

Lyon à Saint-Jean-le-Vieux

Lyon à Saint-Julien

Lyon à Saint-Marcel

Lyon à Saint-Martin

Lyon à Saint-Maurice

Lyon à Saint-Nicolas

Lyon à Saint-Pierre

Lyon à Saint-Rémy

Lyon à Saint-Sauveur

Lyon à Saint-Symphorien

Lyon à Saint-Thibaud

Lyon à Saint-Victor

Lyon à Saint-Yrieix

Lyon à Saint-Zacharie

Lyon à Saint-Étienne

Lyon à Saint-Germain

Lyon à Saint-Hippolyte

Lyon à Saint-Jean

Lyon à Saint-Paul

Lyon à Saint-Vincent

Lyon à Saint-Yrieix

Lyon à Saint-Zacharie

Lyon à Saint-Étienne

Lyon à Saint-Germain

Lyon à Saint-Hippolyte

Lyon à Saint-Jean

Lyon à Saint-Paul

Lyon à Saint-Vincent

Lyon à Saint-Yrieix

Lyon à Saint-Zacharie

Lyon à Saint-Étienne

Lyon à Saint-Germain

Lyon à Saint-Hippolyte